

## **REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE PAROISSIALE**

1. La commune ecclésiastique de Montignez met gracieusement sa salle de la cure à disposition des groupements de la Paroisse St Nicolas de Flüe pour des réunions, des rencontres, des répétitions, etc. Les autres sociétés du village de Montignez peuvent sur demande aussi bénéficier de la salle pour leurs comités ou assemblées, pour le prix de CHF 20.-. Pour des groupements ou société extérieures au village de Montignez, le prix de la location est de CHF 50.-. La priorité reste cependant aux groupements paroissiaux.
2. Les habitants de Montignez qui désirent louer la salle pour une réunion de famille, un repas d'anniversaire, etc., peuvent le faire en s'adressant à la secrétaire-caissière de la commune ecclésiastique ou au concierge. Le montant de la location est de 40.-.  
  
Pour les personnes extérieures à Montignez, la location pour une réunion de famille, repas d'anniversaire, etc., est de CHF 80.-, la priorité restant à la paroisse et aux groupements paroissiaux.
3. Les locataires de la salle ont également la jouissance du terrain et des alentours du bâtiment.
4. Lors de la remise des clés, la salle ainsi que le matériel doivent être rendus dans le même état qu'ils ont été trouvés, les dégâts doivent être signalés.
5. Les locataires de la salle veillent à respecter la tranquillité nocturne, en particulier dans les espaces communs du bâtiment.

Montignez, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Secrétaire-caissière : Françoise Etique, Rue du Jura 11, 2924 Montignez  
Tél. : 032 475 53 78 ou 077 423 39 85

Concierges : Françoise et Claude Etique  
Tél. 077 423 39 85 ou 077 420 01.84